

221C0665
FR0001277391-FS0224

30 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>FONCIERE PARIS NORD</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 26 mars 2021, complété par un courrier reçu le 30 mars 2021, le concert composé des sociétés Ott Partners Enterprises Company Limited¹ (ci-après Ott Partners Limited), Ott Ventures S.R.O.² et Ott Holding Enterprises Company Limited³ (ci-après Ott Holding Limited) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 18 mars 2021, par suite d'une cession d'actions FONCIERE PARIS NORD hors marché, les seuils de 25%, 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE PARIS NORD et détenir, de concert, à cette date, 15 435 000 actions FONCIERE PARIS NORD représentant autant de droits de vote, soit 13,01% du capital et des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Ott Partners Limited	14 200 000	11,97
Ott Ventures S.R.O.	0	0
Ott Holding Limited	1 235 000	1,04
Total concert	15 435 000	13,01

À cette occasion, la société Ott Partners Limited a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Par ailleurs, le concert susvisé a précisé détenir, au 30 mars 2021, 15 435 000 actions FONCIERE PARIS NORD représentant autant de droits de vote, soit 12,90% du capital et des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Ott Partners Limited	14 200 000	11,87
Ott Ventures S.R.O.	0	0
Ott Holding Limited	1 235 000	1,03
Total concert	15 435 000	12,90

¹ Private limited company (sise Capital Center, 9th floor, 2-4 Arch. Makarios III Avenue, 1065 Nicosie, Chypre), contrôlée conjointement par MM. Jean-François Ott et Nicolas Tommasini.

² Société à responsabilité limitée de droit tchèque (sise Husova 240/5, Staré Mesto, 110 00 Praha 1), contrôlée par M. Jean-François Ott.

³ Private limited company (sise Capital Center, 9th floor, 2-4 Arch. Makarios III Avenue, 1065 Nicosie, Chypre), contrôlée par M. Jean-François Ott.

⁴ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 118 628 977 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 119 628 977 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le concert a précisé détenir, au 18 mars 2021 et à ce jour, 117 715 849 obligations remboursables en actions (ORA) FONCIERE PARIS NORD dont (i) 57 715 849 ORA FONCIERE PARIS NORD exerçables à tout moment jusqu'au 4 décembre 2023, pouvant donner droit à autant d'actions FONCIERE PARIS NORD détenues par la société Ott Partners Limited et (ii) 60 000 000 ORA FONCIERE PARIS NORD exerçables à tout moment jusqu'au 4 décembre 2023, pouvant donner droit à autant d'actions FONCIERE PARIS NORD détenues par la société Ott Holding Limited.
